

MEMO DENEIGEMENT



Quand une chute de neige est annoncée:

- Privilégier le stationnement des véhicules sur un même côté
- Eviter le stationnement dans les rues étroites qui limitent le passage de l'engin de déneigement

- Il suffit qu'il reste un véhicule au milieu pour compromettre le déneigement correct des places de stationnement.

- Ne pas stationner dans les endroits gênant le passage ou le retournement

Les toitures doivent être équipées d'un dispositif empêchant la chute de blocs de neige ou de glace sur la voie publique : arrêt neige, rende ou autre.

- Les hébergeurs doivent informer leurs vacanciers

Pendant et après la chute de neige:

- Quand l'engin de déneigement est passé (Communal ou Départemental) déplacer rapidement les véhicules du côté déneigé

- Obligation d'évacuer la neige tombée des toits sur le domaine public

- Il est strictement interdit de rejeter ou de stocker la neige provenant d'un terrain privé sur la voie publique.

A Terre Rouge, privilégier le stationnement sur le parking avant le pont

Au Laus, privilégier le stationnement avant le hameau

La commune n'est pas responsable des clôtures ne supportant pas la poussée de la neige ni des points sensibles qui n'auront pas été pré-signalés par vos soins par un jalon.

LE DÉPARTEMENT RAPPEL QUE LES AIRES DE RETOURNEMENT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT RESTER LIBRES DE TOUT VEHICULE

Pour que le déneigement de la commune se fasse dans de bonnes conditions et pour le confort de chacun, nous comptons sur votre civisme.

SAISON NORDIQUE 2019 - 2020

La saison de ski de fond a démarré avec un peu de retard malgré la neige en abondance. En effet, les conditions météo défavorables et la mauvaise qualité de neige (trop humide) ont décalé l'ouverture du domaine au 21 décembre, 1er jour de vacances scolaires. Les conditions ont ensuite été excellentes durant les 2 semaines, avec une très grosse fréquentation du site, toutes activités confondues.

Les ventes en ligne des pass saison massif « super primeur » et « primeur », du 1er juillet au 15 novembre ont été excellentes, avec une progression de 9% par rapport à la saison 2018/2019.

Renouvellement complet de l'équipe de pisteurs cette année, pour vous accueillir cet hiver: Charlotte et Pablo (*photo ci-contre*), ils seront rejoints par Aurore en renfort pour les vacances de février.

Côté animations, vous retrouverez l'habituel programme « traces douces » avec quelques nouveautés ...

Et surtout LE rdv attendu de la saison: **FESTI'NORDIC le 16 février 2020**



Suite à la commission communale de sécurité du domaine nordique du 10 décembre 2019, le plan communal de secours a été approuvé. Toutes les conventions avec les partenaires ont été renouvelées (SDIS, Ambulance Altitude, SAF...), les délibérations et arrêtés du Maire ont également été pris.

Une nouveauté cette année, une barrière pivotante a été installée après le chalet d'accueil des Aittes. Conformément à l'Arrêté du Maire 2019/065, afin de respecter la réglementation et le travail de damage, il est rappelé que l'utilisation des engins motorisés conçus pour la progression sur neige ne sont pas autorisés à des fins de loisir. Un passage pour les skieurs est laissé sur la gauche.

Jean-Franck VIOUJAS
et le Conseil Municipal
sont heureux de vous présenter
leurs Meilleurs Vœux
pour cette nouvelle année 2020



Mairie de Cervières
Le chef lieu 05100 Cervières
04.92.20.42.42
cervieres@ccbrianconnais.fr



Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2
Directeur de publication: Jean-Franck VIOUJAS
Réalisation : L. GUILLAUD / J-F VIOUJAS.
Impression : Mairie de Cervières



CERVIERES

LE BULLETIN

TRIMESTRIEL - NUMERO 34 - DECEMBRE 2019

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE DE CERVIERES
LE CHEF LIEU
05100 CERVIERES

LE MOT DU MAIRE

Dernier bulletin de cette mandature, six ans au rythme d'un numéro trimestriel, le pari était ambitieux. Avec les « moyens du bord » il a été tenu afin de vous informer de la vie de la commune, des réalisations, des projets divers et variés.

Merci et bravo à Laure qui a permis de tenir cet engagement.

La prochaine élection des conseillers municipaux aura lieu les 15 et 22 mars 2020.

A CERVIERES, commune de moins de 1000 habitants, le scrutin est plurinominal, majoritaire, à deux tours. Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sur une liste mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats.

Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales et cela **jusqu'au 7 février 2020** soit en mairie ou en ligne :

www.service-public.fr

J-F Vioujas

Les premiers RDV de l'année

AVAP - Notre dossier AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) a reçu un avis favorable de deux commissions incontournables :

- le 31 octobre de la CLAVAP (Commission Locale Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Instance consultative en charge d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre de l'AVAP. Elle est composée d'élus et de personnes qualifiées représentant les milieux professionnels et culturels ;

- le 5 novembre de la CRPA (Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture). Instance réglementaire auprès du préfet de région en charge de la mise en œuvre de la politique nationale. Elle est composée des architectes en chef des bâtiments historiques et des bâtiments de France, de titulaires d'un mandat électif, de personnalités qualifiées dans le domaine de l'architecture, de représentants d'associations ayant pour objet la protection et la conservation du patrimoine.

PLU - Le Plan Local d'Urbanisme

Une mise aux normes nécessaire mais d'abord un projet pour la commune qui se doit d'être un document partagé par tous.

Le rendu final comportera comme le prévoit la loi :

- un rapport de présentation base du diagnostic du territoire ;
- un projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui fixent les secteurs à aménager ;
- un règlement écrit avec un zonage fixant les futures règles d'urbanisme.

L'avancement de ce projet sera présenté en réunion publique

Vendredi 17 janvier 2020 à 18 heures, salle polyvalente du foyer de ski de fond.

Futur « Espace France Services » : **MAISON DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP) du Briançonnais**

Un nouvel « Espace France Services » ouvrira au mois de janvier à Briançon dans les mêmes locaux que la maison de la justice et du droit, Avenue de la République. D'ores et déjà, il est acté que dès février 2020 une permanence, dont la fréquence sera adaptée aux besoins, se tiendra dans les locaux de notre mairie. Un agent polyvalent de « l'Espace France Services » de Briançon assurera l'accueil physique du public, apportera une aide à la constitution de dossiers administratifs (cartes grises, permis de conduire etc.), à la déclaration d'impôts ou à la simulation des aides et droits sociaux (pôle Emploi, CAF, MSA etc.) ainsi qu'un accompagnement dans les démarches en ligne et l'utilisation des outils numériques.



La première permanence à Cervières est prévue

Jeudi 6 février 2020

ACTUALITE

TAXE DE SEJOUR

Depuis le 1er janvier 2020, la taxe de séjour est collectée par la Communauté de communes du Briançonnais. Les tarifs à appliquer ont été envoyés à chaque hébergeur. **IMPORTANT:** Suite à la parution du Projet de Loi de finances 2020 au Journal Officiel, un article a créé une nouvelle catégorie d'hébergement "Les auberges collectives". Cette nouvelle catégorie d'hébergement intègre la grille des tarifs fixes de la taxe de séjour des hôtels et meublés 1*, à compter du 1er janvier 2020. Vu la définition donnée par le PLF 2020, les hébergements concernés par ce changement de tarif sont les refuges, les gîtes d'étape et de séjour, les auberges, les maisons familiales et les centres de vacances. C'est pourquoi, les hébergements concernés passeront de la taxe de séjour au pourcentage au tarif fixe de 0.60 €/nuitée et par personne de plus de 18 ans.

Désormais le contact pour la taxe de séjour est à la CCB :
Camille LE CORRE tel c.lecorre@ccbrianconnais.fr

Il reste seulement à la commune de collecter la taxe de séjour du 4ème trimestre 2019. Les hébergeurs doivent transmettre ces informations en mairie avant le 31 janvier 2020.

FACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT

Plusieurs changements concernant votre facture d'eau, sont intervenus et vont encore intervenir:

La commune de Cervières effectuait les relevés de compteur d'eau tout au long de l'été et transmettait les informations à la SEERC en septembre/octobre. Celle-ci établissait la facture pour le compte de la commune qui encaissait la part eau potable et la SEERC encaissait sa part assainissement. La facture de l'automne était donc une facture après relevé, et une facture estimative était également envoyée au printemps.

Depuis janvier 2019, la SEERC facture uniquement la part assainissement, mais à partir de mars 2020, la facturation de l'assainissement sera repris à priori par la société SPL (la CCB qui a la compétence assainissement a cassé le contrat avec la SEERC, la reprise du contrat assainissement n'est pas encore acté).

Depuis janvier 2019, la commune doit facturer elle-même la consommation d'eau potable. A cet effet, comme évoqué dans le précédent bulletin, un logiciel de facturation a été acquis, et le personnel a été formé. Vous recevrez donc désormais 2 factures distinctes à des rythmes différents.

Vous recevrez prochainement votre facture d'eau potable éditée par la Mairie, qui reprendra votre dernière année de consommation d'eau potable. Une seule facture annuelle sera établie, et sera à régler directement à la Trésorerie de Briançon.

MAISON COMMUNALE ANCIENNE ÉCOLE

Le dossier de Permis de Construire a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Son instruction par les services de l'Etat, d'une durée maximale de cinq mois est en cours.

Parallèlement, le dossier d'Avant-Projet Définitif est en phase finale de rédaction. Nous devrions pouvoir procéder aux premières consultations des entreprises d'ici quelques semaines.

PARKING DU HAMEAU DU LAUS

En période hivernale (vacances scolaires) l'accès au hameau est particulièrement difficile du fait de l'affluence de nombreux véhicules, souvent stationnés dans le plus grand désordre. Cette situation présente un risque important pour l'accès des secours aux personnes (accident) et aux biens (incendie).

Afin d'améliorer cette situation, le conseil municipal a décidé de réaliser une aire de stationnement en « épis » à l'entrée du village et de procéder aux acquisitions foncières nécessaires en empiétant au minimum sur les zones agricoles fauchées.

SIL Signalisation d'Information Locale

La suite...

Une grande partie des panneaux ont été installés cet automne (hameau du chef lieu). Les panneaux restants seront installés en mai/juin.



Nouvelle passerelle parc à tri dessous les Chalps

EN IMAGES

La fête de Noël
14 décembre

La cérémonie du
11 novembre



CHÈQUE TRANSITION BIOÉTHANOL



Depuis le 1er novembre 2019, la REGION SUD, a étendu le dispositif à tous les habitants résidant sur le territoire régional. Sans condition de ressources ou de distance, il s'agit d'une aide à la conversion d'un véhicule à motorisation essence vers une motorisation superéthanol E85. La Région prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose, par un installateur habilité et dispositif de conversion homologué, dans la limite de 250 € d'aide.

Tous les détails et la demande sont sur le site:

www.maregionsud.fr, rubrique « aides et appels à projets »

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CERVIERES



Horaires pour la saison d'hiver: Mercredi et samedi de 16h à 18h

APRES LA NEIGE ... Venez : vous réchauffer, vous détendre, feuilleter, lire, emprunter, jouer, goûter, discuter, échanger ...

Dans le programme « Traces Douces », retrouvez pendant le temps bibliothèque : LE COIN DES JEUX, détente et convivialité autour de jeux en bois et jeux divers.

SANTE - SECURITE

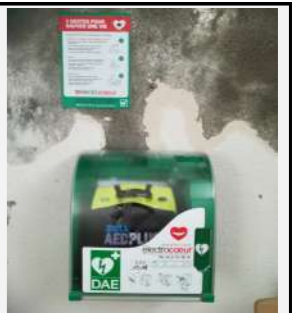
IMPORTANT

Un nouveau DÉFIBRILLATEUR (DAE) a été acheté. Il est installé en point fixe, dans le hall qui donne accès aux étage du bâtiment de la mairie.



Un autre DAE est dans le hall du foyer de ski de fond/salle polyvalente. En journée pendant les vacances de février il est utilisé pour les pistes de ski de fond de la vallée des Fonts.

Un 3ème DAE est lui aussi utilisé en nomade sur les pistes de ski de fond du Laus/Izoard.



Campagne nationale 2019/2020 de prévention du risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Les périodes de froid sont propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone (CO). Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.



Aussi, comme les années précédentes, le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Intérieur reconduisent la campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

En effet, il convient de rappeler au grand public les conseils de prévention destinés à prévenir les intoxications.

Rappel: le monoxyde de carbone est un gaz qui ne sent rien, ne se voit pas, et peut être mortel. Les précautions à prendre pour éviter les intoxications : entretien des appareils de chauffage, respect du mode d'emploi des appareils de chauffage, utilisation des braseros, barbecue et groupes électrogènes dehors et aération au moins dix minutes par jour de sa maison.

Plus d'infos: www.prevention-maison.fr

(Déterminants de santé/Exposition à des substances chimiques/Monoxyde de carbone/Outils)

ETAT CIVIL

ELLE NOUS A QUITTÉ

Félicia OTTER le 12/12/2019

Résidente secondaire à Terre Rouge de longue date

